

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Délibération
n° 2017.09.515

Délégation de Service
Public des transports
urbains confiés à la
SAEMTGA : rapport
annuel des
mandataires - Année
2016

LE VINGT HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 septembre 2017**

Secrétaire de séance : Anne-Sophie BIDOIRE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Gilles CHAGNAUD, Danièle MERIGLIER, Jean-Christophe THIANT

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Patrick BOURGOIN à Véronique DE MAILLARD, Bernard CONTAMINE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude COURARI à Jacky BOUCHAUD, Denis DOLIMONT à Jean-Jacques FOURNIE, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Bernadette FAVE à Véronique ARLOT, Michel GERMANEAU à Guy ETIENNE, Isabelle LAGRANGE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Catherine PEREZ à Françoise COUTANT, Dominique PEREZ à Sabrina AFGOUN, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Eric SAVIN à Michel BUISSON, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER, Gilbert CAMPO par Gilles CHAGNAUD, Thierry MOTEAU par Jean-Christophe THIANT

Excusé(s) :

Samuel CAZENAVE, Catherine DEBOEVERE, Philippe LAVAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2017

**DELIBERATION
N° 2017.09.515**

MOBILITES

Rapporteur : Madame DE MAILLARD

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS CONFIES A LA
SAEMTGA : RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES - ANNEE 2016**

L'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales relatif à l'administration et au contrôle des Sociétés d'Economie Mixte locales prévoit que « Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte. »

Le rapport annuel 2016 des mandataires de GrandAngoulême, administrateurs de la SAEMTGA fait mention des éléments suivants :

- ↪ une modification du contrat avec GrandAngoulême via 2 avenants :
 - Avenant 7 permettant d'intégrer deux nouveaux services à l'offre existante : le service mobili'cycle (location de vélos) et le service Libus (service de transport adapté aux besoins des personnes à mobilité réduite).
 - Avenant 8 au contrat permettant de prolonger le contrat d'une année
- ↪ une stabilité des recettes et dépenses d'exploitation en 2016 (recettes de 17 863 k€ dont 12 739 k€ de participation GrandAngoulême ; dépenses de 17 807 k€ dont 9 396 k€ de salaires et charges)
- ↪ une relative stabilité de l'offre (kilomètres) et une hausse de la fréquentation (+2,2% de voyages)
- ↪ un bénéfice de la SEM de 56 k€ pour l'exercice comptable 2016
- ↪ principales résolutions du conseil d'administration du 10 mai 2016 :
 - Installation d'un nouvel administrateur de GrandAngoulême (Mme Maud Fourrier)
 - Convention d'indemnisation entre STGA et Crédit Mutuel pour mise à disposition de Mme Violleau auprès du Crédit Mutuel du Sud Ouest
 - Arrêt des comptes 2015 et affectation du résultat positif de 20 999,87 € en réserve légale (5 %) et le solde en « autres réserves »
 - Adoption de la convention visée à l'article L 225-38 du code du commerce
 - Approbation du projet de rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire
 - Approbation du rapport annuel de gestion de délégation de service public 2015 et du rapport des mandataires de GrandAngoulême administrateurs de la STGA
- ↪ principales résolutions du conseil d'administration du 12 décembre 2016 :
 - 1^{ers} résultats 2016
 - Orientations budgétaires 2016
- ↪ contrôles externes de la SEM effectués en 2016 : contrôle classique des comptes annuels 2016, pas de contrôle URSSAF, ni de contrôle fiscal ou de contrôle par la Chambre régionale des comptes en 2016.

Vu l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociétales du 21 septembre 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER le rapport annuel 2016 des mandataires de GrandAngoulême, administrateurs de la SAEMTGA.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 12 octobre 2017	<u>Affiché le :</u> 12 octobre 2017



Rapport Annuel des mandataires
du GrandAngoulême,
administrateurs de la SAEM
STGA

Année 2016

Rapport Annuel

des mandataires du GrandAngoulême

administrateurs de la SAEM STGA

Année 2016

* * * *

Ce présent rapport a été établi conformément à la loi 83-597 du 7 juillet 1983. Il complète le rapport de la Délégation de Service Public prévu par la Loi Sapin du 29 janvier 1993.

Ce rapport est soumis pour information et approbation au Conseil du GrandAngoulême.

Cinq parties composent ce rapport :

- 1) La fiche signalétique de la STGA
- 2) Le capital social et le Conseil d'Administration
- 3) Le bilan d'activité de la STGA
- 4) L'exercice du mandat d'administrateur
- 5) Les contrôles de la gestion du service

Le rapport a été présenté au Conseil d'Administration du 15 mai 2017 et approuvé à l'unanimité.

Fait à Angoulême

Le 15 mai 2017

Le Président de la STGA

Michel GERMANEAU

TITRE 1 : LA FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA STGA POUR 2016

Dénomination sociale :

Société Anonyme d'Économie Mixte des Transports Du GrandAngoulême

Sigle : S.A.E.M.T.G.A.

Appellation commerciale : STGA

Date de création : 29 décembre 1982

Objet Social :

- les transports de personnes ou de biens, réguliers ou occasionnels,
- la réparation, notamment en carrosserie et mécanique, de tous véhicules industriels, commerciaux et de tourisme,
- le conseil en matière de transports et de services publics présentant un rapport avec l'activité précédente.

Capital Social : 600 000 Euros, réparti en 37 500 actions de 16 Euros.

Secteur d'activité : Transport Public de Voyageurs

R.C.S. : B 326 750 502

Siège Social : 554 Route de Bordeaux 16000 ANGOULEME

Téléphone : 05 45 65 25 00

Télécopie : 05 45 65 25 01

Part du Capital détenue par la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême :
30 000 actions de 16 € soit 480 000 € représentant 80 % du capital

Nombre total d'administrateurs : 12

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général : Mr Michel GERMANEAU

Directeur Technique de la SAEM : Mr Patrice GRAND

Commissaire aux Comptes Titulaire : Société de commissariat aux comptes et de révision
du centre ouest – SCORE -

Nature de la convention conclue avec la Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême : Contrat de Délégation de Service Public à compter du 1^{er} janvier 2009 pour une durée de 8 ans.

Cette convention a été modifiée par les avenants suivants :

- avenant n°1 du 24 juillet 2009 : en application de l'article 10.2 du contrat de Délégation de Service Public, un avenant est pris pour expérimenter temporairement la mise en place d'une navette reliant Franquin à Nautilus pour une période allant du 20 juillet au 25 octobre 2009. En contrepartie, GrandAngoulême verse une compensation à la STGA de 58 365 € TTC pour 2009.
- avenant n°2 du 22 novembre 2010 : en vertu de l'article 12 du contrat de délégation de service public, un avenant est pris afin d'appliquer une moins value sur les dépenses forfaitaires de chacune des années du contrat, permettant le calcul de la Contribution Financière à verser à la STGA, selon le détail ci-dessous :
 - Année 2009 : réduction de 250 000 € des dépenses forfaitaires mentionnées à l'article 23 du contrat de Délégation de Service Public,
 - Année 2010 à 2016 : réduction de 460 000 € des dépenses forfaitaires mentionnées à l'article 23 du contrat de Délégation de Service Public pour chacune des 7 années du contrat.
- avenant n°3 du 24 août 2012 : en application de l'article 10.2 du contrat de Délégation de Service Public, un avenant est pris afin de mettre en place la desserte de Mornac, à compter du 1^{er} septembre 2012, au travers de cinq lignes de transports urbains :
 - Création d'un service scolaire pour desservir la cité scolaire (ligne 81)
 - Création d'une ligne de proximité entre Mornac et Ruelle sur Touvre (ligne 31)
 - Desserte de Puy de Nanteuil par prolongement des lignes 20, 56 et 67En contrepartie, GrandAngoulême verse une compensation à la STGA de 72 533 € pour 2012 et de 217 600 € pour chacune des 4 dernières années du contrat (hors révisions).
- avenant n°5 en fin d'année 2013 : ayant pour objet de définir le montant de la compensation versée par GrandAngoulême au délégataire, dans le cadre de la mise en place de journées de gratuité sur le réseau de Transport Urbain décidée par l'agglomération, et ayant pour conséquence une diminution des recettes commerciales perçues par le délégataire.

- avenant n°6 du 7 octobre 2015 : ayant pour objet la prise en compte de l'impact financier de l'évolution de la TVA dans le montant de la compensation versée par le GrandAngoulême au délégataire, ainsi que la possibilité de mettre en place une navette provisoire pendant les travaux du pôle d'échanges multimodal de la gare SNCF.
- avenant n°7 du 6 octobre 2016 : ayant pour objet l'intégration de deux nouveaux services au contrat de délégation des service public, à savoir le service mobili'cycle, un service de location de vélos, et le service Libus, un service de transport adapté aux besoins des personnes à mobilité réduite.
- avenant n°8 du 6 octobre 2016 : ayant pour objet la prolongation d'un an du Contrat de Délégation du Service Public, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Par ailleurs, l'annexe 1 de cette convention fixe les conditions de l'organisation du service sur le réseau. Cette annexe a été modifiée par l'avenant suivant :

- avenant n°4 du 24 août 2012, qui intègre les modifications de l'offre de service intervenues en 2011 et 2012 :
 - Création d'un service scolaire pour desservir la cité scolaire (ligne 81)
 - Création d'une ligne de proximité entre Mornac et Ruelle sur Touvre (ligne 31)
 - Desserte de Puy de Nanteuil par prolongement des lignes 20, 56 et 67
 - Modification de desserte des lignes 55 et 55A à St Saturnin, et création d'un arrêt supplémentaire sur la ligne 55A à St Saturnin.
 - Prolongation de 5 services à l'arrêt du collège Pierre Mendès France
 - Evolution des services taxibus : transformation de courses non fréquentées en courses à la demande
 - Modification d'un arrêt sur la ligne 8 à La Couronne,
 - Modification d'arrêt sur la ligne 3 à Saint Yrieix
 - Création d'un arrêt sur les lignes 28, 63 et 75 à La Couronne

TITRE 2 : LE CAPITAL SOCIAL ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1- LA COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL :

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	Capital détenu	%
GrandAngoulême	30 000	480 000 €	80,00
CMSO	7 010	112 160 €	18,70
C.C.I.	449	7 184 €	1,19
Association du Personnel	30	480 €	0,08
4 porteurs individuels :	11	176 €	0,03
- Monsieur BEAUCHAUD	2		
- Monsieur CADET (action prêtée par la CCI)	1		
- Monsieur SOULET	1		
- Monsieur TOUZALIN	7		
TOTAL	37 500	600 000	100

2- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres représentant du GrandAngoulême:

- Monsieur Michel GERMANEAU, Maire de Linars représentant du GrandAngoulême à l'Assemblée Générale,
- Monsieur Jean-Philippe POUSSET, Conseiller Municipal d'Angoulême,
- Monsieur Jacky BONNET, Maire-Adjoint de La Couronne,
- Monsieur Guy ETIENNE, Maire de Fléac,
- Monsieur André LANDREAU, Conseiller Municipal à Soyaux,
- Monsieur Bertrand MAGNANON, Maire-Adjoint du Gond-Pontouvre.
- Madame Maud FOURRIER, Maire-Adjointe de la Couronne.

Membres représentant les autres actionnaires :

- Monsieur Christian TOUZALIN, représentant le CMSO,
- Monsieur Didier POINAUD, 1^{er} représentant de la C.C.I.,
- Monsieur Fabrice CADET, 2^{ème} représentant de la C.C.I.,
- Monsieur Charles VIROLLAUD nommé au CA du 8/12/15, représentant l'Association du Personnel,
- Monsieur Jean Claude BEAUCHAUD.

TITRE 3 : LE BILAN D'ACTIVITE DE LA STGA

1- L'USAGE

1-1. *Les ventes*

	2015	2016	16/15
Abonnements commerciaux	116 261	119 161	2,5%
Autres abonnements	13 621	13 549	-0,5%
Voyages sur tickets	1 596 977	1 529 176	-4,2%

1.2 *Les voyages*

	2015	2016	16/15
Voyages titres à vue	7 903 501	8 219 196	4,0%
Voyages payants	9 893 788	10 114 206	2,2%
Voyages totaux	9 958 128	10 173 027	2,2%

2- L'OFFRE

2-1 *L'organisation de l'offre*

	2015	2016	16/15
Nombre de communes desservies	16	16	-
Lignes principales	9	9	-
Lignes de proximité	11	11	-
Lignes scolaires	27	27	-

2-2 *Le volume de l'offre*

	2015	2016	Evolution	
			en nb	en %
Km STGA	4 156 807	4 163 824	7 017	0,2%
Km Affrétés bus	219 989	230 660	10 671	4,9%
Km affrétés taxis	371 498	389 508	18 010	4,8%
Km Taxibus + Libus	22 828	28 972	6 144	26,9%
Km Bus totaux	4 376 796	4 394 484	17 688	0,4%

3- LE RÉSULTAT

3-1 Les recettes

<i>En K €</i>	2015	2016	2016/2015
RECETTES DU TRAFIC	3 564	3 579	0,4%
RECETTES CONNEXES	289	304	5,1%
RECETTES ANNEXES	61	106	74,0%
AUTRES RECETTES	544	841	54,5%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 027	294	-71,4%
CONTRIBUTION FORFAITAIRE DE GRANDANGOULEME	12 460	12 739	2,2%
TOTAL RECETTES	17 946	17 863	-0,5%

3-2 Les dépenses

<i>En K €</i>	2015	2016	2016/2015
ACHAT POUR BUS	2 600	2 464	-5,2%
AUTRES CHARGES	3 675	4 576	24,5%
SALAIRES ET CHARGES	9 490	9 396	-1,0%
IMPOTS ET TAXES (1)	827	759	-8,3%
CHARGES EXCEPTIONNELLES (2)	1 023	283	-72,3%
AMORTISSEMENTS	310	330	6,3%
TOTAL DÉPENSES	17 925	17 807	-0,7%

(1) Dont 408 K€ de taxe sur les salaires au titre de l'année 2016

(2) Dont 280 K€ de réajustement des taxes sur les salaires au titre des années 2013, 2014 et 2015 pour l'année 2016

3-3 Le résultat

L'exercice comptable 2016 dégage un bénéfice de 56 K€.

TITRE 4 : L'EXERCICE DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR

1- CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MAI 2016

1-1 Ordre du jour de la convocation adressée le 4 avril 2016 :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2015,
- Installation d'un administrateur désigné par GrandAngoulême,
- Convention STGA/CMSO,
- Arrêté des comptes de l'exercice 2015,
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire :
 - o Projet d'ordre du jour,
 - o Rapport du CA à l'AGO
 - o Rapport du Commissaire aux Comptes,
 - o Projet de résolutions,
- Rapports annuels 2015 :
 - o de la gestion de la Délégation de Service Public,
 - o des mandataires du GrandAngoulême, administrateurs de la STGA,
- Pouvoirs à donner
- Questions diverses

1-2 Adoption de résolutions :

1 ^{ère} RÉOLUTION	Approbation du procès-verbal du 8 décembre 2015.	<i>Adoption à l'unanimité</i>
2 ^{ème} RÉOLUTION	Le Conseil d'Administration prend acte de la nomination de Me Maud FOURRIER, Adjointe au Maire de la Couronne.	<i>Adoption à l'unanimité</i>
3 ^{ème} RÉOLUTION	Le Conseil d'Administration prend acte de la mise en place de la convention d'indemnisation entre la STGA et le CMSO pour mise à disposition de Madame Sophie VIOLLEAU auprès du Crédit Mutuel du Sud-Ouest. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.	<i>Adoption à l'unanimité</i>

4 ^{ème} RÉSOLUTION	Le Conseil arrête les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se soldant par un résultat positif de 20.999,87 € en vue de les soumettre à l'approbation définitive de l'assemblée.	<i>Adoption à l'unanimité</i>
5 ^{ème} RÉSOLUTION	Affectation du résultat positif de 20.999,87 € de la manière suivante : - 5 % en réserve légale soit 1.050,00 € - le solde en autres réserves soit 19.949,87 €	<i>Adoption à l'unanimité</i>
6 ^{ème} RÉSOLUTION	Adoption de la Convention visée à l'article L 225-38 du Code du Commerce	<i>Adoption à l'unanimité</i>
7 ^{ème} RÉSOLUTION	Date et ordre du jour de l'AGO	<i>Adoption à l'unanimité</i>
8 ^{ème} RÉSOLUTION	Projet de rapport à l'AGO	<i>Adoption à l'unanimité</i>
9 ^{ème} RÉSOLUTION	Approbation du rapport annuel de gestion de délégation de Service Public	<i>Adoption à l'unanimité</i>
10 ^{ème} RÉSOLUTION	Approbation du rapport annuel des mandataires du GrandAngoulême, Administrateurs de la STGA	<i>Adoption à l'unanimité</i>
11 ^{ème} RÉSOLUTION	Pouvoirs	<i>Adoption à l'unanimité</i>

2- CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 DECEMBRE 2016

2-1 Ordre du jour de la convocation adressée en 17 novembre 2016 :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 mai 2016,
- Les 1ers résultats 2016,
- Les orientations budgétaires 2017,
- Questions diverses.

2-2 Adoption de résolutions :

1 ^{ère} RÉOLUTION	Approbation du procès-verbal du 10 mai 2016	<i>Adoption à l'unanimité</i>
2 ^{ème} RÉOLUTION	Les 1ers résultats 2016	<i>Le Conseil prend acte de ces informations</i>
3 ^{ème} RÉOLUTION	Les orientations budgétaires 2017	<i>Le Conseil prend acte de ces informations</i>

TITRE 5 : LES CONTRÔLES DE LA GESTION DU SERVICE

1- CONTRÔLES INTERNES

1-1 Contrôles par le Responsable du Service Administratif et Financier :

Le Responsable du SAF réalise et contrôle les flux financiers clients et fournisseurs. Il établit les états comptables au jour le jour et la clôture des comptes en fin d'exercice avec l'aide du cabinet d'expertise comptable KPMG.

1-2 Contrôles par la Direction :

La Direction suit mensuellement les réalisations des budgets prévisionnels des différents services de l'entreprise.

2- CONTRÔLES EXTERNES

2-1 Contrôles par le Commissaire aux Comptes :

Il établit un rapport général pour l'exercice social avec un contrôle des comptes annuels de la SAEMTGA et des vérifications spécifiques et informations prévues par la loi. Il établit également un rapport sur le nouveau rapport du Président du Conseil d'Administration concernant les mesures de contrôle interne. Ces documents sont transmis au GrandAngoulême en complément des comptes de l'exercice.

2-2 Contrôles par l'URSSAF :

L'URSSAF réalise les contrôles sur les calculs, les déclarations et les paiements des charges sociales dues au regard des lois et règlements.

Le dernier contrôle de l'URSSAF a eu lieu en 2011 pour les exercices 2008, 2009 et 2010.

2-3 Contrôles par l'Administration Fiscale :

L'Administration Fiscale vérifie le respect de l'ensemble des règles fiscales au regard des taxes et impôts dus. Une vérification de TVA a eu lieu tout au long de l'année 2009 aux titres des exercices 2006 à 2009.

2-4 Contrôles par l'Autorité Organisatrice :

Le GrandAngoulême peut réaliser tout contrôle technique, juridique et comptable de nature à attester de la bonne réalisation en termes quantitatifs et qualitatifs des missions confiées à la SAEMTGA.

2-5 Contrôles par la Chambre Régionale des Comptes :

Comme entité proche du GrandAngoulême, la STGA peut faire l'objet de contrôle par la Chambre Régionale des Comptes. Une mission a été réalisée en 2002 par la Chambre Régionale des Comptes qui a remis un rapport d'observations définitives en mars 2004.